

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19h00 à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présents :

Madame Véronique Danis Mairesse	☒
Madame Julie Côté Conseillère, Siège 1	☒
Monsieur Luc St-Jacques Conseiller, Siège 2	☒
Madame Pierrette Lapratte Conseillère, Siège 3	☒
Vacant, Siège 4	☐
Monsieur Marcel St-Martin Conseiller, Siège 5	☒
VACANT Siège 6	☐

Sont présents également à cette rencontre :

Sous la présidence de madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, madame Marguerite Marenger laquelle agira comme greffière-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La mairesse, madame Véronique Danis, ayant constaté la présence de tous les membres déclare la séance ouverte à 19h00 vérification du quorum par la prise des présences.

2025-10-160 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Coté et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2025-10-161 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET DU 5 SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par madame Pierrette Lapratte de procéder à l'adoption des procès-verbaux du 2 et du 5 septembre 2025;

ADOPTÉE

2025-10-162 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DU DÉPÔT DES SALAIRES;

Liste des comptes à payer :	437,383.55 \$
Liste des comptes payés :	XX XXX \$
Dépôts salaires de septembre 2025 :	36,033.55 \$

IL EST PROPOSÉ par Marcel St-Martin et il est résolu d'adopter les rapports, et ce, pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2025.

ADOPTÉE

2025-10-163 DEMANDE D'APPUI POUR LE REPORT DE LA TENUE DE L'EXAMEN DU MANDAT DE POSTE CANADA.

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

IL EST PROPOSÉ par Luc St-Jacques et il est résolu d'appuyer le report de la tenue de l'examen du mandat de Poste Canada.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton, écrive au ministère de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur.

Ladite résolution devra être acheminée au ministre responsable de Postes Canada, à notre député fédéral ainsi qu'aux personnes suivantes :

I. Jan Simpson, présidente nationale Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa Ontario K2P 1Y3

II. Rebecca Bligh, présidente, Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa Ontario K1N 1Y3

ADOPTÉE

2025-10-164 Autorisation d'ajouter au budget 2026 le paiement de la quote-part de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau.

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau nous a fait une demande de paiement de la quote-part de la RIAM pour l'année 2026.

IL EST PROPOSÉ par Luc St-Jacques et il est résolu d'autoriser l'ajout de ladite quote-part au budget 2026;

ADOPTÉE

2025-10-165 DOSSIER COOPÉRATION INTERMUNICIPALES : REBUS, COMPOSTAGE ET RECYCLAGE

CONSIDÉRANT la Municipalité de Montcerf-Lytton reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux des municipalités de Bois-Franc, Egan, Grand-Remous et Montcerf-Lytton de la MRC de la Vallée de la Gatineau désirent présenter

un projet de Coopération intermunicipales dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipales du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc St-Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à participer au projet de Coopération intermunicipales :

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la municipalité de Grand-Remous, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipales du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne madame Kimie Désabrais, directrice générale par intérim pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipale responsable du projet, soit Grand-Remous, aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

**2025-10-166 ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE
SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE REMPLAÇANTE;**

ATTENDU QU' à la suite d'entrevues par le comité des ressources humaines et que la candidature de madame Hélène Dupont a été retenue.

IL EST PROPOSÉ par Pierrette Lapratte et résolu à l'unanimité que l'on procède à l'embauche de madame Hélène Dupont à titre de secrétaire-réceptionniste remplaçante;

ADOPTÉE

**2025-10-167 AUTORISATION DE CRÉDITER LES FRAIS DE
VIDANGE SEPTIQUE POUR LE MATRICULE 4277430393**

CONSIDÉRANT QU' à la suite de vérification concernant le matricule 4277430393 il est requis de créditer les frais de vidange septique puisqu'il s'agit d'un chalet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierrette Lapratte et résolu à l'unanimité des membres présents que les coûts de vidange seront crédités au matricule 4277430393;

ADOPTÉE

**2025-10-168 AUTORISATION DE CRÉDITER LES FRAIS DE
VIDANGE SEPTIQUE POUR LE MATRICULE 4051261254**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de vérification concernant le matricule 4051261254 il est requis de créditer les frais de vidange septique puisqu'il s'agit d'un chalet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Côté et résolu à l'unanimité des membres présents que les coûts de vidange seront crédités au matricule 4051261254;

ADOPTÉE

2025-10-169 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AFIN DE DÉTERMINER LE SALAIRE DU PERSONNEL ÉLECTORAL;

ATTENDU QUE la période électorale débutera sous peu il est requis de stipuler sur le salaire du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QU'après avoir vérifié avec nos municipalités voisines et en comparant avec le taux de la Gazette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc St-Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que le salaire du personnel électoral serait le taux de la Gazette.

ADOPTÉE

2025-10-170 AUTORISATION D'OCTROYER LE CONTRAT DE L'ENTRETIEN DU SENTIER DE SKI DE FOND À MONSIEUR JEAN-BRUNO LYRETTE POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire entretenir les sentiers pour y pratiquer des activités hivernales de ski de fonds et de raquettes;

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale arrive à grands pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Côté et il est résolu d'octroyer le contrat de l'entretien à monsieur Jean-Bruno Lyrette pour une somme de 2 500.00\$ pour la saison hivernale 2025-2026;

ADOPTÉE

2025-10-171 DON À LA FONDATION DES BOURSES DE LA RELÈVE;

CONSIDÉRANT QUE la fondation des bourses de la relève sollicite une contribution pour l'année scolaire 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierrette Lapratte et il est résolu d'octroyer un montant de 200.00\$ en don afin de contribuer au soutien des jeunes de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2025-2026;

ADOPTÉE

2025-10-172 NOMINATION DE MADAME KIMIE DÉSABRAIS À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction générale est présentement vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierrette Lapratte et il est résolu de nommer madame Kimie Désabrais à titre de directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

2025-10-173 AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES À MADAME KIMIE DÉSABRAIS;

ATTENDU QUE madame Kimie Désabrais occupera le poste de Directrice générale par intérim à partir du 1^{er} octobre 2025;

ATTENDU QU'il est requis d'ajouter un signataire pour tous document pour et au nom de la municipalité des différents ministères et institution financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Pierrette Lapratte, et résolu :

D'AUTORISER madame Kimie Désabrais à signer tous documents pour et au nom de la municipalité des différents ministère et institution financière.

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

2025-10-174 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Pierrette Lapratte, et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 19;30

ADOPTÉE

Véronique Danis
Mairesse

Marguerite Marenger
secrétaire d'assemblée

« Je, Véronique Danis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »